



Liste de matériel requis et cotisation

Maternelle

Année scolaire 2018-2019

Chers parents,

Nous voilà déjà en préparatifs pour accueillir votre enfant en maternelle à l'école Amirault. Afin de vous permettre d'économiser des sous et du temps, nous avons encore fait l'achat en « gros » du matériel scolaire de votre enfant. Cette initiative a été approuvée quelques années passées par le CPAÉ de l'école.

Merci de lire toute l'information ci-dessous de manière attentionnée ! Veuillez noter que cette fiche se retrouvera aussi à l'adresse suivante : <http://francophonesud.nbed.nb.ca/listes-de-materiel-scolaire/>.

Nous vous demandons de déboursé une somme de 100 \$ lors de la première journée de classe de votre enfant en choisissant l'une des options suivantes :

- Par chèque au nom de l'école Amirault (à remettre le 4 septembre, mais postdaté en date du 14 septembre) ;
- En faisant deux chèques postdatés aux dates suivantes : 14 septembre 2018 et 16 novembre 2018. Ces deux chèques (50 \$ chacun) doivent quand même être remis lors de la première journée d'école de votre enfant.

Si vous devez absolument payer en argent comptant, vous devez le déposer dans une enveloppe bien identifiée avec le nom complet de votre enfant, ainsi que son niveau scolaire. L'option du chèque est quand même l'option la plus recommandée par l'école.

Le montant déboursé servira à l'achat de :

- Matériel scolaire : 55 \$
- Activités culturelles, récréatives et sorties éducatives : 35 \$
- Fourniture pour les centres, etc. : 10 \$

Voici tout de même quelques articles dont vous êtes responsables et que votre enfant devra apporter lors du premier jour de classe :

- Sac d'école et étui à crayons *
- Boîte à dîner *
- Espadrilles pour le gymnase (semelle de couleur pâle) *
- Vêtements de rechange dans un sac en plastique (style Ziploc) *

***Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur ces articles.**

L'équipe de direction



Liste de matériel requis et cotisation

1^{re} année

Année scolaire 2018-2019

Chers parents,

Nous voilà déjà en préparatifs pour accueillir votre enfant en 1^{re} année à l'école Amirault. Afin de vous permettre d'économiser des sous et du temps, nous avons encore fait l'achat en « gros » du matériel scolaire de votre enfant. Cette initiative a été approuvée quelques années passées par le CPAÉ de l'école.

Merci de lire toute l'information ci-dessous de manière attentionnée ! Veuillez noter que cette fiche se retrouvera aussi à l'adresse suivante: <http://francophonesud.nbed.nb.ca/listes-de-materiel-scolaire/>.

Nous vous demandons de déboursé cette somme de 100 \$ lors de la première journée de classe de votre enfant en choisissant l'une des options suivantes :

- Par chèque au nom de l'école Amirault (à remettre le 4 septembre, mais postdaté en date du 14 septembre) ;
- En faisant deux chèques postdatés aux dates suivantes : 14 septembre 2018 et 16 novembre 2018. Ces deux chèques (50 \$ chacun) doivent quand même être remis lors de la première journée d'école de votre enfant.

Si vous devez absolument payer en argent comptant, vous devez le déposer dans une enveloppe bien identifiée avec le nom complet de votre enfant, ainsi que son niveau scolaire. L'option du chèque est quand même l'option la plus recommandée par l'école.

Le montant déboursé servira à l'achat de :

- Matériel scolaire : 55 \$
- Activités culturelles, récréatives et sorties éducatives : 35 \$
- Agenda/cahier : 10 \$

Voici tout de même quelques articles dont vous êtes responsables et que votre enfant devra apporter lors du premier jour de classe :

- Sac d'école et étui à crayons *
- Boîte à diner *
- Espadrilles pour le gymnase (semelle de couleur pâle) *
- Vêtements de rechange dans un sac en plastique (style Ziploc) *

*Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur ces articles.

L'équipe de direction



Liste de matériel requis et cotisation

2^e année

Année scolaire 2018-2019

Chers parents,

Nous voilà déjà en préparatifs pour accueillir votre enfant en 2^e année à l'école Amirault. Afin de vous permettre d'économiser des sous et du temps, nous avons encore fait l'achat en « gros » du matériel scolaire de votre enfant. Cette initiative a été approuvée quelques années passées par le CPAÉ de l'école.

Merci de lire toute l'information ci-dessous de manière attentionnée ! Veuillez noter que cette fiche se retrouvera aussi à cette adresse : <http://francophonesud.nbed.nb.ca/listes-de-materiel-scolaire/>.

Nous vous demandons de déboursier une somme de 100 \$ lors de la première journée de classe de votre enfant en choisissant l'une des options suivantes :

- Par chèque au nom de l'école Amirault (à remettre le 4 septembre, mais postdaté en date du 14 septembre);
- En faisant deux chèques postdatés aux dates suivantes : 14 septembre 2018 et 16 novembre 2018. Ces deux chèques (50 \$ chacun) doivent quand même être remis lors de la première journée d'école de votre enfant.

Si vous devez absolument payer en argent comptant, vous devez le déposer dans une enveloppe bien identifiée avec le nom complet de votre enfant, ainsi que son niveau scolaire. L'option du chèque est quand même l'option la plus recommandée par l'école.

Le montant déboursé servira à l'achat de :

- Matériel scolaire : 55 \$
- Activités culturelles, récréatives et sorties éducatives : 35 \$
- Agenda : 10 \$

Voici tout de même quelques articles dont vous êtes responsables et que votre enfant devra apporter lors du premier jour de classe :

- Sac d'école et étui à crayons *
- Boîte à diner *
- Espadrilles pour le gymnase (semelle de couleur pâle) *
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 boîte de sacs style « zip lock » - format moyen ou grand

*Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur ces articles.

L'équipe de direction